

# LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE RÉUNION SPÉCIALE À L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

---

30 novembre 2015

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été marquée cet après-midi par une réunion spéciale à l'Office des Nations Unies à Genève.

La réunion était présidée par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Michael Møller, qui a donné lecture du message adressé à cette occasion par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU. Dans ce message, M. Ban souligne que, cette année, la Journée est célébrée «à une période où la sécurité est particulièrement précaire et l'espoir au plus bas». Il a fait référence à «une vague de violence qui a causé d'immenses souffrances tant chez les Israéliens que chez les Palestiniens, les deux camps s'étant livrés à des attaques odieuses, notamment des agressions à l'arme blanche, des fusillades et des attaques commises à l'aide de véhicules». «Les implantations illégales de colonies de peuplement et les actes de violence qui y sont liés se sont poursuivis, de même que les démolitions punitives de maisons et d'autres installations appartenant à des Palestiniens», déplore le Secrétaire général. Il se félicite de ce que le Premier Ministre d'Israël ait à maintes reprises déclaré qu'Israël n'avait aucune intention de revenir sur le statu quo au mont du Temple/esplanade des Mosquées, mais il prévient que cet engagement doit s'accompagner de mesures visant à calmer la situation et à rétablir la confiance.

Dans un message adressé à la réunion, M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, souligne que les Nations Unies ont une responsabilité permanente face à la question de Palestine, qui restera jusqu'à ce que cette question soit résolue de manière satisfaisante. Il déplore que les nombreuses résolutions et décisions n'aient pas été suivies d'effet, permettant à Israël d'agir en toute impunité, entraînant de graves conséquences: l'occupation israélienne et l'expansion des colonies de peuplement; les arrestations et détentions de civils; les exécutions extrajudiciaires de jeunes et d'enfants; le blocus de Gaza; les démolitions de maisons; les attaques brutales par les colons terroristes israéliens, y compris contre le caractère sacré des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem, risquant de faire d'un conflit de nature politique et juridique un conflit religieux qui aurait des conséquences désastreuses pour tous. Le Président Abbas réitère que les événements récents dans le pays résultent pour les Palestiniens d'une perte de l'espoir, du maintien d'une situation d'étranglement et de l'absence de sentiment de sécurité; le soulèvement de colère de la population et les événements successifs résultent de violations et de crimes incessants d'Israël contre le peuple palestinien. La communauté internationale doit contraindre Israël à respecter le droit international pour mettre un terme à ses violations et ses politiques et pratiques illégales, agressives et destructrices.

Des déclarations ont également été faites au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, ainsi que par des représentants de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de coopération islamique, du Mouvement des pays non alignés et de l'Union africaine. Une déclaration a également été faite au nom des organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Il a été annoncé en fin de séance que des messages de solidarité à l'occasion de la Journée internationale avaient également été reçus de la part des chefs d'État de l'Indonésie, de la Namibie, de la Malaisie, de la Turquie, du Sri Lanka, du Brésil, de l'Inde, du Bangladesh, du Pakistan, des Émirats arabes unis, de la Thaïlande et de l'Union européenne.

Cette réunion spéciale se tient chaque année pour marquer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, célébrée le 29 novembre conformément à la [résolution 32/40B](#) adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 1977.

## **Aperçu des déclarations**

## Message du Secrétaire général

M. MICHAEL MØLLER, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, a donné lecture du message adressé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, qui souligne que, cette année, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien tombe à une période où la sécurité est particulièrement précaire et l'espoir, au plus bas. Une vague de violence a causé d'immenses souffrances tant chez les Israéliens que chez les Palestiniens, les deux camps s'étant livrés à des attaques odieuses, notamment des agressions à l'arme blanche, des fusillades et des attaques commises à l'aide de véhicules. Les implantations illégales et les actes de violence liés à la colonisation se sont poursuivis, de même que les démolitions punitives de maisons et d'autres installations appartenant à des Palestiniens. Les tensions liées aux Lieux saints situés dans la vieille ville de Jérusalem ont donné au conflit une dimension religieuse dangereuse. Au cours de sa visite dans la région, le mois dernier, le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de préserver le statu quo au mont du Temple/esplanade des Mosquées, dans le respect des accords conclus entre Israël et la Jordanie et eu égard au rôle particulier joué par Sa Majesté le Roi de Jordanie en sa qualité de gardien des Lieux saints. Si je me félicite de ce que le Premier Ministre Benjamin Netanyahu ait à maintes reprises déclaré qu'Israël n'avait aucune intention de revenir sur le statu quo, cet engagement doit néanmoins s'accompagner de mesures visant à calmer la situation et à rétablir la confiance. Il est crucial que les dirigeants des deux parties jouent un rôle constructif dans le règlement du conflit. L'un et l'autre camp doivent réprocher les incitations à la violence et les déclarations publiques incendiaires. Tout en étant conscient des difficultés auxquelles Israël fait face sur le plan de la sécurité, le Secrétaire général engage instamment les services de sécurité israéliens à faire preuve de la plus grande retenue, en particulier au regard de l'utilisation de la force létale.

Pour sa part, poursuit le Secrétaire général dans son message, la communauté internationale peut et doit faire plus pour sortir la situation de l'impasse. Le Quatuor continue, pour sa part, de faire son possible pour que la création d'un État palestinien pérenne reste à l'ordre du jour et pour instaurer des conditions propices à la reprise de véritables négociations. Le 29 novembre 2012, l'État de Palestine s'est vu accorder par les Nations Unies le statut d'État non membre observateur. Aujourd'hui, 136 pays reconnaissent son existence et son drapeau est hissé devant les bâtiments de l'Organisation aux côtés de ceux des États Membres. Toutefois, ces avancées ne font aucune différence dans la vie des enfants de Gaza ou celle des habitants de Naplouse, d'Hébron et de Jérusalem-Est, qui désespèrent au contraire de voir leur situation s'améliorer et de pouvoir un jour être citoyens d'un État capable de garantir leur liberté et leur bien-être en leur permettant de vivre en paix avec leurs voisins. À l'occasion de cette Journée internationale, le Secrétaire général engage donc chacun à réaffirmer sa détermination à apporter aux peuples israélien et palestinien la juste paix qu'ils méritent.

Le Sénégal, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a rappelé que le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 181 (II), connue plus tard sous le nom de «résolution sur le plan de partage», par laquelle elle a créé en Palestine un «État juif» et un «État arabe», la ville de Jérusalem étant sous régime international spécial. L'État d'Israël est né l'année suivante. L'État de Palestine est maintenant occupé et privé des droits dont jouit l'État d'Israël, y compris le droit à l'autodétermination et le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales. Aujourd'hui, 68 ans après l'adoption de cette résolution, la région est de nouveau le théâtre d'une grave crise, une crise qui n'aurait pas éclaté si le peuple palestinien avait le moindre espoir d'instaurer un État palestinien viable, s'il ne vivait pas sous un régime d'occupation asphyxiant et humiliant qui dure depuis près d'un demi-siècle. En fait, l'occupation du territoire palestinien s'amplifie. Israël continue d'étendre ses colonies illégales en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupés. Et pendant que les colons israéliens de la Cisjordanie se baignent dans des piscines en été, les Palestiniens manquent d'eau potable.

Gaza est souvent qualifiée de prison à ciel ouvert étant donné que son accès au reste du monde par voie terrestre, maritime et aérienne est bloqué. Plus de 150 000 maisons ont été détruites durant la guerre de 2014 et y a encore de nombreux sans-abri. Les coupures de courant perturbent la vie quotidienne de 1,8 million d'habitants et paralysent les hôpitaux et les usines de traitement des eaux et de dessalement. Le taux de pauvreté atteint 40 %. C'est pourquoi il faut retenir la solution des deux États, à savoir deux peuples jouissant des mêmes droits chacun dans leur pays: un État palestinien pleinement indépendant, d'un seul tenant et prospère, vivant côte à côte et dans la paix avec un État israélien dont la sécurité serait assurée. La liberté des Palestiniens, c'est de la sécurité pour les Israéliens. La perspective d'avenir des Palestiniens, c'est de la tranquillité d'esprit pour les Israéliens. Le développement de l'économie palestinienne, c'est la croissance de l'économie israélienne. L'Organisation des Nations Unies, qui a produit la résolution 181, porte une responsabilité permanente jusqu'à ce que la question de Palestine soit réglée dans tous ses aspects. Aujourd'hui, le

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien appelle de nouveau tous les États Membres de l'Organisation et la communauté internationale dans son ensemble à jouer leur rôle en contribuant à l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Sri Lanka, au nom du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, a déclaré que cette journée commémorant l'adoption, en 1947, de la résolution sur la création de l'État de Palestine et d'Israël, était un rappel à l'ONU et à la communauté internationale d'un objectif qui est encore à réaliser. La responsabilité de la communauté internationale demeure de trouver une solution pacifique et juste à la «question palestinienne». En ce jour, nous sommes solidaires avec le peuple de Palestine, qui, malgré de grandes difficultés et des souffrances subies pendant plus de cinq décennies, n'ont pas abandonné l'espoir de réaliser leurs droits légitimes. Au cours de sa mission à Amman, en août 2015, le Comité a été gravement troublé par la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés dont témoignent les témoignages recueillis de la auprès des représentants de la société civile, des victimes et des témoins de violations israéliennes, ainsi que par des fonctionnaires des Nations Unies. Parmi les principales préoccupations figuraient la poursuite des activités de colonisation; la violence des colons en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est; le recours excessif à la force par les forces de sécurité israéliennes; les tensions autour de la mosquée al-Aqsa; la situation des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes; l'implication des entreprises dans les colonies et les territoires occupés, en particulier l'exploitation des ressources naturelles dans ces territoires, en violation du droit international humanitaire, et la situation des droits de l'homme dans la bande de Gaza. Il est évident que le maintien de la politique d'expansion des colonies et le climat d'impunité concernant les activités des colons contribuent à l'escalade de la violence.

Le Comité a appelé les pays donateurs à assurer un financement sans entrave pour l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat dans les Territoires occupés. La paix durable et la sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens ne peuvent être réalisés qu'en assurant la reddition de comptes et en abordant les causes profondes du conflit. La communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'objectif global de la «solution à deux États» vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et dans le respect des droits fondamentaux de leurs peuples.

La Ligue des États arabes a salué l'importance de l'événement que représentante le drapeau palestinien hissé devant les Nations Unies a été un succès. Mais cet événement a été assombri par les actions d'Israël qui poursuit les violations du droit humanitaire international et du droit international dans le domaine des droits de l'homme. La solution fondée sur deux États est nécessaire pour parvenir à une solution pacifique du conflit alors que le monde entier souhaite voir la paix dans cette région. L'État palestinien occupé est une victime directe de l'occupation israélienne et de l'action extrémiste menée par les colons d'extrême-droite. La communauté internationale doit protéger le peuple palestinien de l'occupation israélienne et de sa machine militaire; l'occupation demeure le plus grand obstacle à la paix dans la région et le principal motif alimentant le terrorisme. Le Conseil de sécurité des Nations Unies et les États membres doivent assumer leur responsabilité historique et mettre un terme à ces pratiques par le gouvernement israélien, et veiller à ce qu'Israël respecte ses obligations internationales. Les Palestiniens ont déployé des efforts au cours des vingt dernières années pour trouver le moyen de sortir de l'impasse dans les négociations de paix. Mais il est clair qu'Israël compte poursuivre sa pratique des colonies illégales, ses actions illégales et le blocus de Gaza parce qu'il n'en a pas la volonté politique et qu'il est gouverné par des extrémistes. Il est temps pour le peuple palestinien de recouvrer ses droits et construire son avenir; les droits dont jouissent les autres peuples du monde doivent être garantis également pour le peuple palestinien.

Dans son message adressé à la réunion, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. IYAD AMEEN MADANI, souligne que la commémoration de la Journée cette année intervient alors que le peuple palestinien traverse les pires circonstances qu'il ait jamais connues jusqu'ici en raison de la recrudescence des exactions israéliennes contre un peuple palestinien sans défense et contre ses lieux saints. La terre palestinienne continue à subir le joug de l'occupant, de la colonisation, du bouclage et du mur de la ségrégation. Ses ressources naturelles sont pillées et la ville d'al-Qods al-Charif est victime d'une politique de judaïsation rampante et de nettoyage ethnique visant à en changer les caractéristiques géographiques et démographiques et en altérer l'identité arabo-islamique. L'OCI souligne que les développements actuels qui sont éminemment graves ne peuvent être appréhendés de manière isolée par rapport aux agressions israéliennes répétées contre la mosquée al-Aqsa, agressions qui constituent une attaque sans précédent contre les droits religieux établis des musulmans. Ces agressions constituent également une atteinte à la liberté du culte et à la sacralité des lieux saints, et sont de nature à attiser le radicalisme, la violence et la discrimination tout comme elles contribuent à déclencher un conflit religieux pouvant hypothéquer durablement toute perspective de paix et de retour

à la stabilité dans la région.

C'est pourquoi l'OCI renouvelle son appel à la communauté internationale en vue d'œuvrer activement pour la relance des efforts politiques visant à matérialiser l'approche de la solution des deux États à travers l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité fixant une échéance ou une date butoir pour la cessation de l'occupation israélienne, assortie de solides garanties internationales. La sortie de la crise actuelle exige une volonté politique inaltérable de la part de la communauté internationale et en particulier du Conseil de sécurité, en faisant pression sur Israël pour mettre un terme à son agression permanente contre le peuple palestinien, et pour assumer pleinement ses responsabilités consistant à garantir une protection internationale conséquente pour le peuple palestinien, jusqu'à ce qu'il soit mis fin à l'occupation des territoires palestiniens par Israël, que soit garantie la mise en œuvre des résolutions de la légalité internationale lui permettant d'exercer ses droits nationaux légitimes et inaliénables et en premier lieu son droit à l'établissement de son propre État indépendant avec pour capitale Jérusalem-Est, en tant que condition sine qua non pour l'instauration de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans la région.

La République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, a rappelé que le Mouvement avait toujours maintenu une position ferme et solidaire envers le peuple palestinien et sa juste cause, fondée sur une position de principe claire et sans équivoque concernant la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, le rejet de l'occupation illégale des territoires arabes par Israël, et la condamnation des violations massives, flagrantes et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par la puissance occupante. Malgré des décennies de participation aux efforts de paix de bonne foi, la situation difficile des Palestiniens s'est aggravée sur tous les fronts en raison de la persistance des politiques et pratiques illégales d'Israël qui sapent tout effort de paix. Il est troublant de constater qu'Israël, puissance occupante, poursuit les pratiques illégales et les agressions contre le peuple palestinien dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de mener une agression meurtrière contre la population de Gaza en toute impunité. L'impact de ces mesures illégales contre la population civile palestinienne, y compris les femmes et les enfants et les plus vulnérables tels que les réfugiés de Palestine, doit être sérieusement envisagée et des mesures doivent être prises en conformité avec le droit international pour remédier à cette injustice.

Les pays non alignés appellent à l'action et à des mesures urgentes de la part de la communauté internationale pour contraindre la puissance occupante de cesser complètement sa campagne de colonisation illégale et destructrice dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à respecter toutes ses obligations en vertu le droit international. Les pays non alignés expriment également leur vive condamnation des pratiques israéliennes illégales visant à modifier la composition démographique, le statut juridique, le caractère et la nature géographique du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, afin de faciliter annexion de facto de terres palestiniennes. Malheureusement, les provocations des colons et des extrémistes israéliens, dans des sites religieux sensibles, en particulier Al-Aqsa, ont aggravé la situation sur le terrain et renforcent les doutes sérieux quant à l'engagement d'Israël en faveur de la paix. Le Mouvement des pays non alignés réitère son ferme soutien et sa solidarité avec le peuple palestinien et réaffirme son attachement à une solution juste qui garantisse le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la souveraineté de leur État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est sa capitale. Il exige la cessation immédiate des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien et appelle la communauté internationale à fournir l'assistance nécessaire de toute urgence dans un effort pour soulager la crise humanitaire aiguë à laquelle est confronté le peuple palestinien.

L'Union africaine a fait observer qu'en cette occasion, la communauté internationale ne pouvait que constater que les années se succèdent mais se ressemblent beaucoup quand il s'agit des violations graves du droit international commises par les autorités israéliennes contre un peuple palestinien abandonné par ailleurs par la communauté internationale et puni collectivement parce qu'il poursuit sa quête légitime de jouir d'un État indépendant. La Commission de l'Union africaine déplore la nouvelle escalade de violence et les actions israéliennes disproportionnées visant les civils. Elle est profondément préoccupée par les tristes événements qui secouent, une fois de plus, la région et réaffirme le soutien de l'Afrique au peuple palestinien dans sa lutte légitime pour mettre fin à l'occupation israélienne et établir son État indépendant. Elle réaffirme également son attachement à un règlement pacifique du conflit israélo-arabe, conformément aux principes du droit international et à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies. Elle condamne les déclarations d'Israël rejetant la solution à deux États, ce qui risque de compromettre le processus de paix entre les deux parties et qui constitue un défi pour toutes les résolutions de la communauté internationale.

La Commission de l'Union africaine redemande au Conseil de sécurité de l'ONU d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en prenant les mesures nécessaires pour résoudre le conflit israélo-arabe sous tous ses aspects afin de réaliser une paix juste, globale et durable dans la région. Elle se félicite de l'adoption récente de la résolution de l'Assemblée générale permettant de hisser le drapeau palestinien au siège de l'ONU. Elle se félicite aussi de la récente tenue d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme au cours duquel M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, a pu s'adresser de vive voix à la communauté internationale et a pu exprimer le désarroi du peuple Palestinien. Les autorités israéliennes s'obstinent à refuser de coopérer avec la commission d'enquête mise en place par le Conseil. Ce refus montre indéniablement que les autorités israéliennes cherchent à dissimuler des violations ou à échapper à la surveillance internationale. Le temps est venu d'obliger Israël de coopérer pleinement avec la commission d'enquête et autoriser immédiatement les organisations de défense des droits humains à se rendre à Gaza. Le Conseil exécutif de l'Union africaine, réuni en juin 2014 à Malabo, a réaffirmé son soutien indéfectible au peuple palestinien dans sa lutte pour le recouvrement de ses droits légitimes à créer un État indépendant avec Al Qods El-Sharif (Jérusalem) comme capitale et sur la base des frontières de juin 1967. Sur le plan humanitaire et celui du respect des droits de l'homme, les différentes hautes instances de l'Union africaine continuent de condamner les pratiques inhumaines d'Israël vis-à-vis des prisonniers et des détenus palestiniens. Ce n'est qu'à travers une action concertée et affirmée que l'on pourra donner aux idéaux universels une consistance tangible pouvant changer, en mieux, la vie des personnes et des groupes.

Pour les organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Alliance universelle des unions chrétiennes féminines (YWCA) a déclaré que qu'au cours de l'année écoulée, la violence s'était décuplée au Moyen-Orient. L'occupation militaire prolongée de la Palestine et les politiques de colonisation, d'apartheid, de génocide à Gaza, les attaques contre la mosquée Al-Aqsa, la politique de tirer pour tuer à Jérusalem, les exécutions sommaires et les démolitions de maisons punitives sont autant de violations des droits de l'homme du peuple palestinien, notamment de vivre dans la dignité, la liberté et la sécurité. Des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées par la guerre d'Israël à Gaza sont encore sans abri et l'aide humanitaire ne parvient pas à résoudre ce problème. Le conflit arabo-israélien prolongé est l'une des causes sous-jacentes de la violence généralisée et de la crise humanitaire dans la région, s'accompagnant d'une fragmentation territoriale créant des milliers de réfugiés et de déplacements forcés, avec des conséquences néfastes sur les femmes et les enfants. En outre, le fait de ne pas résoudre la question du droit au retour pour les réfugiés palestiniens ne fait qu'ajouter aujourd'hui à la crise mondiale des réfugiés.

Les organisations non gouvernementales expriment leur soutien au droit de la Palestine à l'autodétermination et demandent que les dirigeants du monde assurent l'application des résolutions et du droit international. Elles saluent la décision de l'Union européenne d'étiqueter les produits en provenance des colonies de peuplement israéliennes et encourage d'autres actions pour faire pression sur Israël afin qu'il respecte les droits de l'homme et le droit international. Elles expriment leur soutien à la Palestine qui cherche la justice pour les éventuels crimes de guerre commis à Gaza en 2014 et les crimes contre l'humanité dans Jérusalem-Est occupée et en Cisjordanie. Les gouvernements et la société civile devraient prendre toutes les mesures pour mettre fin à l'occupation militaire de l'État de Palestine; mettre fin au siège de Gaza et soutenir sa reconstruction en tenant Israël financièrement responsable; faire cesser le transfert forcé de Bédouins de leurs terres; soutenir le droit au retour pour les réfugiés ou assurer le versement de réparations; mettre fin à l'expansion des colonies et à l'annexion de Jérusalem-Est; libérer toutes les personnes détenues en vertu de la détention administrative, en particulier les femmes et les enfants; et rejoindre le mouvement mondial de boycott, de désinvestissement et de sanctions pour mettre la pression économique sur Israël jusqu'à ce qu'il respecte le droit international.

L'État de Palestine a donné lecture d'un message de M. MAHMOUD ABBAS, Président de l'Autorité palestinienne et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui souligne que, depuis sa création, l'ONU avait défendu la cause palestinienne, la plaçant au rang de priorité sur l'agenda international. Les Nations Unies ont une responsabilité permanente face à la question de Palestine, qui restera jusqu'à ce que cette question soit résolue de manière satisfaisante sous tous ses aspects, conformément au droit international et aux principes de la justice. La Palestine a exprimé son profond regret que les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les décisions de la Cour internationale de justice n'aient pas été suivies d'effet, ce qui a pour conséquence le maintien du déni des droits du peuple palestinien. Cela a accentué la conviction que deux poids deux mesures sont appliqués, permettant à Israël d'agir avec impunité et entraînant de graves conséquences: l'occupation israélienne et l'expansion des colonies de peuplement; les arrestations et détentions de civils; les exécutions extrajudiciaires de jeunes et d'enfants; le blocus de Gaza; les démolitions de maisons; les

attaques brutales par les colons terroristes israéliens, y compris contre le caractère sacré des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem, en particulier visant à changer le statu quo historique concernant Al-Haram Al-Sharif et la Mosquée Al-Aqsa, risquant de faire d'un conflit de nature politique et juridique un conflit religieux qui aurait des conséquences désastreuses pour tous. La Palestine ne saurait accepter cela.

Dans son message, le Président Abbas réitère que les événements récents dans le pays résultent pour les Palestiniens d'une perte de l'espérance, du maintien d'une situation d'étranglement, de siège et de pression, et de l'absence de sentiment de sécurité. Le soulèvement de colère de la population et les événements successifs résultent de violations et de crimes incessants d'Israël contre le peuple palestinien, d'atteintes à leurs droits et à leurs terres, de poursuite de violations et de crimes alors que la communauté internationale continue de manquer à son devoir de corriger l'injustice qui a frappé les Palestiniens et de mettre fin à leurs souffrances. Il faut d'urgence déployer des efforts pour élargir et intensifier la participation internationale pour parvenir à la paix, y compris par l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité qui comprendrait des paramètres clairs pour parvenir à la paix sur la base de la solution de deux États et dans un délai précis pour mettre fin à l'occupation israélienne. Il ne faut pas perdre de temps dans des négociations qui ne servent à rien; il est urgent d'agir maintenant pour sauver les perspectives de paix. La Palestine ne peut pas continuer à être la seule partie liée par ces accords, souligne M. Abbas. Mettre fin à l'injustice infligée au peuple palestinien est une responsabilité morale et humanitaire. La communauté internationale doit contraindre Israël à respecter le droit international, y compris les lois humanitaires et les droits de l'homme, ainsi que les résolutions pertinentes des Nations Unies, pour mettre un terme à ses violations et ses politiques et pratiques illégales, agressives et destructrices. Elle doit fournir une protection internationale pour le peuple palestinien, aussi longtemps que cette occupation illégale est maintenue.

*Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel*

M15/035F